

Avenue du Port 8 1080 Bruxelles Numéro d'entreprise: 726.633.730 www.boltenergie.be

Bolt Online - électric Decembre 2020 - résid	тто	
Coût de l'énergie	Simple	c€5,17/kWh
· ·	Jour	c€5,17/kWh
	Nuit	c€5,17/kWh
	Excl. nuit	c€5,17/kWh
Abonnement		€5,00/mois

Explications concernant le tarif variable

Le coût de l'énergie est déterminé sur base du prix de gros. Cela signifie que le prix est généralement plus bas aux moments où la demande est moins élevée (durant l'été) et plus élevé lorsque la demande est plus importante (durant l'hiver). Nous appliquons la formule suivante : facteur de mesure * belpex + du coût d'équilibrage. Le facteur du mesure dépend du type de compteur : simple, double (jour et nuit), et exclusif nuit. Le Belpex est l'index qui représente le prix de l'électricité sur la bourse belge de l'énergie. Enfin, le coût d'équilibrage est le coût que Bolt doit payer pour équilibrer le réseau. Ce coût garantit que vous recevez de l'énergie verte d'un autre producteur lorsque l'installation de votre choix ne produit pas d'électricité.

* Les valeurs de l'indice sont publiées quotidiennement sur : https://www.belpex.be/market-results/themarket-aujourd'hui/dashboard/

Le prix est calculé sur la base de la valeur de l'indice ci-dessous: L'indice Belpex S21 de Q3 2020 est 37,64 €/MWh

Type de compteur	Formule tarifaire (€/MWh - HTVA)
Simple	Belpex * 1,019 + 4,38
Jour	Belpex * 1,019 + 4,38
Nuit	Belpex * 1,019 + 4,38
Excl. nuit	Belpex * 1,019 + 4,38

Electricité - Coûts de distribution et de transport (TTC)

	Coûts de distribution (c€/kWh)		Transport	Relevé de compteur	Cotisation Fédérale *	Tarif prosumer **		
	24h	Jour	Nuit	Excl. Nuit	(c€/kWh)	(€/an)	(c€/kWh)	(€/kW/an)
Flandre GASELWEST IMEA IMEWO INFRAX WEST FLUVIUS LIMBURG INTERGEM IVEG IVEKA IVERLEK PBE SIBELGAS	16,59 12,98 10,54 10,76 11,82 12,91 13,41 15,02 12,02 10,85	16,59 12,98 10,54 10,76 11,82 12,91 13,41 13,44 15,02 12,02 10,85	11,05 8,53 8,37 6,90 9,01 9,08 9,09 10,14 10,79 8,97 8,91	3,75 2,99 3,70 2,51 4,34 3,16 3,13 5,47 3,92 3,04 3,89	2,46 2,37 2,17 2,33 2,31 2,10 2,29 2,42 2,48 2,31 2,10	4,62 4,62 5,17 4,62 5,17 4,62 4,62 4,62 5,17	0,3181 0,3181 0,3181 0,3181 0,3181 0,3181 0,3181 0,3181 0,3181 0,3181 0,3181	105,94 86,55 76,51 72,29 86,31 85,22 87,42 91,52 100,77 84,62 79,64
Waltonie AIEG AIESH ORES (Brabant Wallon) ORES (EST) ORES (Hainaut Electricité) ORES (Luxembourg) ORES (Mouscron) ORES (Namur) ORES (Verviers) TECTEO RESA WAVRE	7,07 11,63 9,48 12,85 10,69 11,24 9,60 11,01 13,03 9,16 11,40	7,44 11,97 10,09 13,72 11,26 11,98 10,20 11,69 13,79 10,31 12,04	5,66 7,73 5,65 7,77 7,08 6,71 5,87 6,69 8,34 5,27 9,50	4,94 6,62 4,56 6,24 6,01 5,36 4,74 5,45 6,93 4,48 9,50	4,16 4,16 4,16 4,16 4,16 4,16 4,16 4,16	26,42 18,08 15,95 15,95 15,95 15,95 15,95 15,95 15,95 27,12 21,15	0,3181 0,3181 0,3181 0,3181 0,3181 0,3181 0,3181 0,3181 0,3181 0,3181 0,3181	66,87 85,29 78,62 98,63 85,78 89,54 78,81 87,81 98,84 76,04 89,46
Bruxelles SIBELGA	8,49	8,49	6,20	6,20	2,29	12,38	0,31805	-

^{*} Pas d'application de la TVA. ** Puissance maximale de l'onduleur : 10 kW.

Taxes et redevances (TTC)					
	VL	WAL	BRU		
Cotisation Fond énergie (€/mois) *					
Résidentiel Non-résidentiel	0,43 8,09	-	- -		
Contribution sur l'énergie (c€/kWh) Redevance de raccordement (c€/kWh) * **	0,2331	0,2331 0,0750	0,2331		

* Pas	d'ap	plication	de la	a TVA

^{**} Non applicable pour les premiers 100 kWh. Cette redevance est majorée d'un montant forfaitaire de € 0,075.

Contribution énergie verte et cogénération (TTC)

	VL	WAL	BRU
Certificats verts (c€/kWh)*	2,54	3,29	1,21
Cogénération (c€/kWh)*	0,39	-	-

^{*} Les coûts de l'électricité verte et les coûts de la cogénération sont adaptés en fonction des modifications législatives. Les montants mentionnés dans les présentes conditions sont valables pour le trimestre en cours.

Obligations de service publique (Bruxelles)	€/an
< 1,44 kVA	0
1,44 kVA en 6,00 kVA	12,2
6,01 kVA en 9,60 kVA	19,60
9,61 kVA en 13,00 kVA	24,54
13,01 kVA en 18,00 kVA	36,74
18,01 kVA en 36 kVA	48,93
36,01 kVA en 56,00 kVA	98,01
> 56,00 kVA	159,28

INFORMATIONS CONCERNANT LA FORMULE TARIFAIRE

L'indice Belpex représente le tarif de référence de l'électricité par quart d'heure sur la bourse belge de l'énergie. Il est calculé en pondérant les prix horaires de l'électricité par un facteur SLP S21, représentant le profil de consommation des ménages (publié par Synergrid). Les prix indiqués ci-dessus sont calculés sur base de la valeur Belpex la plus récente.

Bolt peut appliquer de nouveaux paramètres ou de nouveaux composants à la formule tarifaire, à condition que les paramètres actuels ne soient plus représentatifs de la valeur économique, soient supprimés, ne soient plus disponibles, ne soient pas publiés ou soient publiés de manière irrégulière. Dans ce cas, Bolt s'efforcera de maintenir un niveau de prix équivalent. Le coût de l'énergie, qui varie en fonction de l'évolution des paramètres qui composent la formule tarifaire, est calculé sur base de l'indice applicable pendant la période pour laquelle vous êtes facturé lors du calcul de votre consommation réelle. Les montants mentionnés dans votre relevé peuvent donc différer des prix indiqués ci-dessus.

L'abonnement mensuel pour l'utilisation de la plateforme est calculé au prorata par point raccordement (gaz et/ou électricité) et est facturés sur chaque facture d'acompte ou de régularisation. Cela couvre les frais d'exploitation fixes de Bolt.

Les tarifs susmentionnés pour l'utilisation du réseau sont les coûts approuvés par le régulateur compétent. Le montant des taxes, prélèvements, contributions et surtaxes sont les valeurs les plus récentes, publiées par le législateur au moment de la création des présentes conditions particulières. Toute modification de ces éléments sera facturée en totalité au prix coûtant tel que défini dans les conditions générales de vente du contrat de fourniture. Cela peut également être fait rétroactivement.

DUREE DES CONDITIONS DU CONTRAT DE FOURNITURE:

Les conditions du contrat de fourniture sont d'application pour une durée indéterminée.

PAIEMENT ET FACTURATION

La signature de ce contrat ne peut se faire qu'en ligne. Ceci est d'un tarif exclusivement réservé aux clients qui s'inscrivent en ligne via www.boltenergie.be et choisissent le mode de paiement par prélèvement automatique et la facturation par e-mail, afin de simplifier l'administration et économiser du papier. En cas de retard de paiement, un premier rappel sera envoyé par e-mail et facturé 8 euros en Flandre, 7.5€ en Wallonie et à Bruxelles. En cas de non-paiement dans le délai indiqué par le premier rappel, une lettre de mise en demeure sera envoyée et facturée 15 €. Si la somme due n'a toujours pas été perçue après le deuxième rappel, le client particulier est tenu de payer des intérêts moratoires au taux d'intérêt légal, le client professionnel, au taux d'intérêt stipulé dans la loi sur le retard de paiement dans les transactions commerciales d'août 2002. Lorsque la facture est transférée à un tiers, une indemnité forfaitaire de 10% sur chaque montant impayé sera facturée, avec un minimum de 55 EUR, à titre de compensation pour frais de recouvrement extrajudiciaires et ce, sans préjudice d'autres dommages et intérêts.

CONTACTER NOTRE SERVICE CLIENT

Le contact avec le service clientèle se fait par courrier électronique et en ligne via l'espace client personnel.

Comparez malin et payez moins